

# **CHAMPIONNAT de FRANCE des MINIATURES SAILLENARD 2019**

En collaboration et agréé par le SECM



## **PROGRAMME et REGLEMENTS**

### **Date et lieu :**

Le concours se déroulera les **22 et 23 juin 2019**

au Domaine du Bois Maillot

1658 Route du Bois Maillot

71580 SAILLENARD

### **Le jury :**

Le concours sera jugé par deux juges agréés.

### **Les chevaux pouvant participer :**

Tous les chevaux et poneys miniatures mesurant moins de **100 cm** au garrot avec ou sans inscription à un studbook.

Tous les chevaux inscrits doivent être à jour de leurs vaccins (grippe équine obligatoire) et posséder un document officiel d'identification.

Ces documents devront être présentés lors de la visite vétérinaire.

Notre vétérinaire effectuera un contrôle des documents, le toisage et un contrôle général de la condition physique de chaque cheval.

Les organisateurs se réservent le droit, sur avis vétérinaire, d'exclure un cheval du concours pour raisons sanitaires.

L'inscription à l'épreuve de Modèles et Allures est obligatoire pour tous les chevaux.

### **La présentation :**

Le toilettage des chevaux doit être soigné, les pieds parés et les crins démêlés.

Le maquillage est accepté.

Le matériel de présentation (licol, longe) doit être adapté et correctement ajusté.

Le présentateur doit être vêtu d'une tenue correcte, et d'un haut blanc obligatoire pour toutes les épreuves.

Aucune badine, cravache ou aide extérieur ne sont acceptées dans les épreuves de modèles et allures.

Aucune aide extérieure ou changement de handler ne sont acceptés pendant les épreuves, sauf en cas de force majeure.

Le placement des jambes des chevaux avec les mains **EST INTERDIT**.

Le port de protection pendant les épreuves d'attelages est fortement recommandé, les organisateurs se dérogent de toutes responsabilités dans le cas où ces recommandations ne seraient pas suivies.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation d'un équidé, s'ils estiment que celui-ci est en mauvais état physique ou mal présenté (négligé, malade, sabots non parés, etc....) ou insuffisamment dressé et jugé dangereux.

Les organisateurs se réservent aussi le droit de refuser un participant ayant, par le passé, contrevenu au règlement.

### **Exclusion :**

Les organisateurs se réservent aussi le droit d'exclure :

- tout cheval n'ayant pas été présenté à la visite vétérinaire ou ne l'ayant pas passée avec succès.
- tout propriétaire ou présentateur faisant usage de violence.
- tout propriétaire et handler portant une tenue négligée.
- toute personne ayant porté atteinte à la bonne renommée du concours.

### **Droits d'inscription :**

**10.-€** par engagement pour la participation à la manifestation

**5.-€** par classe (au delà de 10 épreuves les autres seront offertes)

**30.-€** par boxe du vendredi au lundi matin (paille et foin fournis à discrétion). Si le propriétaire ne désire pas avoir une litière de paille, il doit le mentionner sur la feuille d'inscription et doit obligatoirement, sous peine d'exclusion, prévoir une litière de substitution.

Un nombre limité de paddocks sera mis à disposition sur réservation au prix de **15.-€**, foin à discrétion. Au-delà de 2 chevaux, il sera demandé **5.- €** pour chaque équidé supplémentaire.

Joindre impérativement un chèque du montant total avec les inscriptions. Les chèques seront encaissés la semaine précédant le concours.

Un programme de qualité, sera établi et publié pour l'événement.

Vous pouvez si vous le souhaitez sponsoriser une classe, pour un montant minimum de 50€, un emplacement sera alors à votre disposition dans ce programme pour votre publicité. Parlez-en à votre entourage et à vos fournisseurs !

Pour le bon déroulement du concours, nous sommes obligés de fixer une limite maximale de participants, nous vous recommandons vivement d'envoyer vos documents au plus tôt.

Contactez Mr Michael Niderleidner au **06.64.36.24.59**

Votre demande d'inscription et les frais d'engagements de vos équidés sont à renvoyer avant le **7 juin 2018**, chez et à l'ordre de **Christelle HOUCHE, 1658 rue du Bois Maillot, 71580 SAILLENARD**

### **Remboursement :**

Dans le cas où un participant ne pourrait plus participer au concours, les frais d'inscription lui seront remboursés pour autant qu'il en ait averti les organisateurs avant le **7 juin 2018**.

Au-delà de cette date rien ne pourra être réclamé aux organisateurs.

### **Responsabilités:**

Les organisateurs sont souverains en termes de discipline et d'organisation pour mener à bien leur mission. Chaque participant doit se conformer au règlement, aux prescriptions qui lui sont faites, et suivre toutes les indications données par les membres du jury.

Nous vous conseillons de contracter une assurance responsabilité civile personnelle, pour les risques liés à la possession d'un cheval et à sa participation à une manifestation publique.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, fugue, maladie, atteintes, morsures ou coups occasionnés par votre équidé, et en quelque cause que ce soit.

### **Photographie :**

Toutes photos ou films pris sur le lieu du concours pourront servir à la promotion du show et du cheval miniatures ; ils ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation.

## **Modification des règlements :**

Les organisateurs se réservent un droit de modification du règlement et du déroulement des épreuves avant le commencement de celles-ci.

**N'OUBLIEZ PAS QUE QUOI QU'IL ARRIVE ET PEUT IMPORTE SES RESULTATS, SES QUALITES ET SES DEFAUTS, VOTRE CHEVAL EST CELUI QUE VOUS AVEZ CHOISI.**

**Ce concours est un concours convivial, qui se déroulera dans la bonne humeur.**

**Les bénéfices de la manifestation seront reversés en partie à une association de défense des animaux.**

## **PROGRAMME**

Accueil des chevaux à partir du vendredi 21 juin 2019.

Pour le repas du vendredi soir, chacun amène quelque chose à manger, à mettre en commun.

### **Journée du samedi 22 juin 2019**

Arrivée des participants depuis le vendredi jusqu'au samedi matin 8h00

Visite vétérinaire des chevaux et toisage.

9h00 Début des épreuves

12h00 –13h30 repas

19h00 verre de l'amitié

20h00 repas

### **Journée du dimanche 23 juin 2019**

9h00 Début des épreuves

12h00 repas

13h30 reprise des épreuves

Vers 17h, fin des épreuves et remise des prix

## **Classes :**

**Trail :** épreuve d'obstacles au sol sans chronomètre, dès 1 an. Licol obligatoire, cravache interdite. Deux essais autorisés par obstacles, 3<sup>ième</sup> refus éliminatoire.

**Jumping :** épreuve de sauts sans chronomètre, dès 3 ans. Licol obligatoire, cravache interdite. Deux essais autorisés par obstacle avant de passer au suivant. Refus, volte et barre tombée : 4 points ; 3<sup>ième</sup> refus éliminatoire. En cas d'égalité, la note de style donnée par les juges sera prise en compte.

**Longues Rênes :** épreuve de trail en longues rênes, sans chronomètre, cravache autorisée, mais excès pénalisé. Chevaux autorisés dès 2 ans, avant 5 ans, seul le mors de filet est autorisé. Deux essais autorisés par obstacles, 3<sup>ième</sup> refus éliminatoire.

**Attelage :** épreuve en deux parties obligatoires : dressage et trail, sans chronomètre, dès 3 ans. Fouet obligatoire, mais excès pénalisé. Deux essais autorisés par obstacles, 3<sup>ième</sup> refus éliminatoire. Matériel adapté et correctement ajusté ; et tenue soignée du meneur.

**Spectacle et déguisement :** épreuve de déguisement du cheval et du handler et de dressage, sans restriction d'âge, avec musique et chorégraphie d'une durée minimale de 2 minutes et maximale de 3mn. La musique doit être fournie. Seront notés: qualité du dressage et qualité du déguisement.

**Modèles & Allures :** jugement de la morphologie et des allures du cheval. Cravache interdite, licol et longe adaptés. **Placement des jambes à la main INTERDIT.**

La classe des juments suitées fait l'objet de deux classements séparés. Attention d'inscrire juments et poulains dans leur classe respective.

A l'issue de ce concours, seront élus :

°Un **Suprême et un Vice Champion mâle**, parmi les premières et deuxièmes places des classes M&A

°Un **Suprême et un Vice Champion femelle**, parmi les premières et deuxièmes places des classes M&A

°Un **Suprême Champion type poney**, parmi les premières et deuxièmes places des classes M&A.

°Un **Champion et un Vice Champion de Travail**, calcul basé sur les résultats des classes de travail ; 1 point par concurrent battu.

° **Le meilleur cheval SECM**, calcul basé sur les résultats des classes de travail et de la classe M&A des chevaux des membres du SECM ; 1 point par concurrent battu.

Et **Le Coup de Cœur du Jury**

**Le Prix LAURENCE ROY**